

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres,

J'ai l'honneur de vous faire rapport de l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC. Françoise Kolen étant indisponible, la vérification s'est faite par moi-même, avec l'éclairage du trésorier de l'ACC, Thibault Janmart.

Le vendredi 15 avril 2022, j'ai pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2021, présentés par Patricia Santoro, Directrice de l'ACC.

J'ai procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour pouvoir exprimer mon opinion sur ces comptes, j'ai obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à ma disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables me permet d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires complémentaires :

A ce jour, l'écriture relative à la dotation provision pécule de vacances (625000) doit encore être réalisée.

Il manque également l'écriture du début de l'amortissement du site internet (630100)

Les honoraires de la comptable pour 2021 doivent être précisés.

Le décompte Maribel de 2021 n'a pas encore été transmis.

Diverses factures reçues et payées en 2022 sont actuellement encore reprises en 440000 et 444000 et seront réaffectées dans les comptes par des opérations diverses encodées par la comptable.

Conclusion :

Au terme de ma mission et compte tenu de ce qui précède, j'estime que les comptes annuels de l'asbl ACC clos au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. J'invite l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2021 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Bruxelles, le 15 avril 2022

Bernard Michel, vérificateur aux comptes

